

entre 15 et 40 %. Les quatre éléments sont : une surtaxe de la BROU, un tarif douanier unifié (appelé IMADUNI), des frais de taxe ou de service et des frais consulaires. Les pourcentages relatifs varient selon le produit ou le service.

Le gouvernement uruguayen réduit ou élimine de temps à autre les droits de douane sur les produits importés qui sont de nature à augmenter les possibilités d'exportation du pays.

Des droits de douane préférentiels s'appliquent aux produits en provenance des pays membres de l'Association d'intégration latino-américaine (ALADI). En vertu de cet accord, les droits de douane et les taxes peuvent être réduits ou éliminés selon la catégorie des produits et leur origine.

Une taxe sur la valeur ajoutée, qui varie entre 12 et 18 %, est également prélevée sur tous les produits et la plupart des services, avec peu d'exceptions. L'ambassade du Canada à Buenos Aires (Argentine), ou votre représentant local, peut vous fournir tous les renseignements nécessaires.

Les droits de douane doivent être payés dans les cinq jours suivant la date d'inspection. L'agent a alors deux jours pour retirer les produits du dépôt en douane; s'ils sont entreposés ailleurs, il a quinze jours pour le faire.

L'Uruguay a deux zones franches, à Nueva Palmira et à Colonia. Certaines marchandises, de quelque origine qu'elles soient, peuvent être admises dans ces zones, transformées et ensuite ré-exportées sans que s'appliquent les taxes d'importation et les droits de douane.

Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser à l'ambassade de l'Uruguay à Ottawa ou au consulat à Vancouver (voir le chapitre V), ou écrire directement à :

Dirección de Zonas Francas
Acevedo Diaz 996
Montevideo (Uruguay)

Documentation

La loi uruguayenne exige des licences d'importation; toutefois, celles-ci sont émises automatiquement. En outre, toutes les importations doivent être enregistrées avant d'être expédiées (voir *Enregistrement des importations* dans le présent chapitre). Dans certains cas, une facture provisoire est exigée par l'importateur.